



Le 24 février 2023

Par SDÉ et courriel seulement

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria
41^e étage, bureau 4125
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Joelle Cardinal
Avocate

Hydro-Québec
Vice-présidence – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydroquebec.com

OBJET : Demande de fixation du tarif biénergie d'Hydro-Québec pour la clientèle commerciale et institutionnelle et de modification des conditions de service et tarif d'Énergir

Dossier Régie : R-4169-2021 – phase 2 / Notre référence R062355

Chère consœur,

Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (« **Hydro-Québec** ») et Énergir, s.e.c. (« **Énergir** ») (conjointement les « **Distributeurs** ») font par la présente suite à la décision D-2023-024 (la « **Décision** ») de la Régie de l'énergie dans les dossiers de révision portant sur la phase 1 du dossier mentionné en objet.

Les Distributeurs souhaitent aviser la Régie, ainsi que l'ensemble des intervenants au dossier que, malgré le contenu de la Décision, les Distributeurs maintiennent leur demande relative à la phase 2 du présent dossier.

Considérant ce qui précède, ainsi que le contenu de la décision D-2022-142, ils comprennent que le présent dossier se poursuivra selon le déroulement établi par la Régie.

Veuillez recevoir, chère consœur, nos meilleures salutations.

(s) Joelle Cardinal

JOELLE CARDINAL

JC/jl

c. c. Me Philip Thibodeau (Énergir s.e.c.)
Intervenants (par courriel seulement)